« bles, comme je le disais plus haut, que nous ne pou-
« vons presque jamais aborder ces petites victimes et les
« munir au moins de la grâce du baptême. Tout se passe
« dans le conseil secret du père et de la mère ; c'est
« comme un privilége de férocité dont ils se réservent
« exclusivement le spectacle.

« Puisque nous en sommes sur cet article, je vais
« vous dévoiler un autre genre d'horreurs ; je dis
« *dévoiler*, car c'est peut-être encore du nouveau. Il
« faut s'être trouvé dans la situation où j'ai été moi-
« même, pour en avoir connaissance.

« Un homme, d'une famille aisée, mais païenne bien
« entendu, avait eu pour premier enfant, une fille, pour
« deuxième enfant encore une fille. Il voulut savoir s'il
« aurait bientôt un garçon ; savez-vous ce qu'il fit ? Il
« prit un *tcha-dze* (c'est une espèce de couperet qui
« sert à couper en menu la paille des animaux) ; le
« tcha-dze bien fixé, notre homme couche à terre sa
« seconde fille, ajuste son petit cou sous la lame de
« l'instrument, et pèse de toute sa force, examinant
« avec bien de l'attention comment coule le sang ; car
« c'est de là que dépend l'heureux ou le funeste présage.
« Si le sang coule mollement le long du tcha-dze, c'est
« une preuve qu'il n'a encore aucune vertu. En consé-
« quence, on ne peut attendre que des filles. Si, au
« contraire, le sang bouillonne un peu, si surtout il en
« jaillit quelques gouttes jusqu'aux genoux de l'enfant,
« oh ! pour le coup, on est sûr d'obtenir un garçon ; la
« force vitale se déploie. Voilà encore un usage établi
« par celui qui a été appelé *homicide dès le commencement*.
« Oh ! païens, vrais enfants du démon, qui s'enivrent

« de carnage à l'imitation de leur père ! Quand donc
« leurs cœurs seront-ils émus par la charité de Jésus-
« Christ (1)... ? »

Nous avons choisi cette lettre, de préférence à une foule d'autres que nous aurions pu recueillir dans les Annales de la Propagation de la foi et de la Sainte-Enfance, parce que, son auteur nous étant intimement connu, nous savons que, s'il a les expressions vives et le cœur ardent, son caractère, plein de prudence et de sagesse, ne lui permettrait pas d'écrire légèrement des faits dont il n'aurait pas constaté par avance l'authenticité. Aussi a-t-il soin de remarquer que le district où ont eu lieu les monstruosités qu'il raconte peut faire exception, non-seulement en Chine, mais encore dans la province du Ho-nan. Il se garde bien de généraliser ce qu'il a vu ou entendu de personnes dignes de foi. Malheureusement, cette sage retenue n'est pas toujours dans l'habitude de ceux qui parlent de la Chine. On aime assez volontiers à mettre sur le compte de trois cents millions d'individus le fait d'un simple particulier, et à rendre l'empire tout entier complice et solidaire de ce qui se passe dans une localité. De là, sans aucun doute, le grand nombre de préjugés qui ont cours en Europe sur le compte de la nation chinoise.

Dans le canton dont parle Mgr Delaplace, les uns hachent leurs enfants dans le but de tourmenter les *houen*, au point qu'ils n'aient jamais plus la fantaisie de revenir ; les autres les hachent également, afin de renvoyer les *houen* contents et satisfaits. Nous savons

(1) *Annales de la propagation de la foi*, juillet 1852, n° 143, p. 250 et suiv.

très-bien qu'on ne doit pas s'attendre à trouver de la logique chez des gens qui ont la tête fêlée par des idées superstitieuses ; mais enfin, il est bien probable que ce sont là des faits exceptionnels et qui, par bonheur, ne se reproduisent pas fréquemment. Pour notre compte, durant notre séjour et nos voyages en Chine, nous n'avons jamais entendu parler de ces pratiques superstitieuses.

Quant aux infanticides ordinaires, aux enfants étouffés ou noyés, ils sont innombrables, plus communs, sans contredit, qu'en aucun lieu du monde ; ils ont pour principale cause le paupérisme. D'après les renseignements recueillis dans les diverses provinces que nous avons parcourues, il est certain qu'on tue sans pitié les nouveau-nés quand on en est embarrassé. La naissance d'un enfant mâle dans une famille est un bonheur et une bénédiction. La naissance d'une fille, au contraire, est toujours considérée comme une calamité, surtout parmi les Chinois peu aisés. Un garçon est bientôt capable de travailler, d'aider ses parents, qui comptent sur lui pour le temps de leur vieillesse. C'est, d'ailleurs, une continuation de la famille, un anneau ajouté à la chaîne des ancêtres. Une fille ne peut qu'être à charge à sa famille ; d'après les mœurs chinoises, elle doit être enfermée jusqu'à l'époque de son mariage ; durant ce temps, elle n'exerce aucune industrie, et ne saurait dédommager ses parents des peines et des dépenses qu'elle occasionne. Aussi ne se défait-on jamais que des filles parce qu'elles sont considérées comme une source d'indigence et de misère. Dans certaines localités, où la culture du coton et l'éducation des vers à soie peuvent fournir aux jeunes filles des occupations très-lucratives, on les conserve avec soin, et c'est toujours avec grand regret que les parents les voient entrer par le mariage dans une famille étrangère. L'intérêt, voilà le suprême mobile des Chinois, même dans les affaires où le cœur semblerait devoir seul dominer.

Il est incontestable que les infanticides sont très-nombreux en Chine. Faut-il en conclure que les Chinois sont barbares, féroces, sourds à la voix de la nature, et se jouent de la vie des enfants auxquels ils ont donné le jour ? Nous ne le pensons pas. On trouve chez eux, comme partout, des hommes dégradés, qui ne reculent devant aucun genre d'atrocité. On peut même dire que les Chinois ont, en général, une plus grande facilité pour s'abandonner à tous les vices et commettre le crime. Et cela doit-il étonner ? N'y aurait-il pas lieu, au contraire, d'être surpris s'il en était autrement ? Quel motif serait capable d'arrêter des hommes qui n'ont aucune croyance religieuse, dont l'intérêt personnel est l'unique règle du bien et du mal, vivant au milieu d'une société sceptique, avec des lois athées, n'ayant d'autre sanction que les verges et la potence ? Après avoir considéré ce qui se passe chez les nations chrétiennes, on trouverait, peut-être, qu'il n'y a pas tant à se récrier sur les vices des peuples païens. Si quelque chose doit surprendre, c'est de les voir, en quelque sorte, si peu avancés dans la pratique du mal. Le christianisme a ennobli le sang humain et inspire un respect infini pour la vie de l'homme. Chez les chrétiens, la religion, les lois ecclésiastiques et civiles, les

mœurs publiques, tout protége l'existence des petits enfants avec autant de sollicitude que celle des grandes personnes ; et cependant les infanticides et les avortements, qui sont en réalité des infanticides anticipés, sont-ils bien rares parmi nous ? Malgré la sévérité des lois, la vigilance des magistrats et les précautions de tout genre inventées par la charité pour protéger la vie des nouveau-nés, les crimes de ce genre, dont la justice a journellement à s'occuper, donnent le droit de penser que ceux qui demeurent cachés peuvent atteindre un chiffre effrayant. Faut-il être surpris, après cela, que les infanticides soient très-communs en Chine, où la loi donne une si grande autorité aux pères sur les enfants, et où on ne trouve pas, comme chez nous, ces innombrables établissements de charité chrétienne pour recueillir les pauvres et les soigner avec la plus tendre sollicitude ? Qu'on supprime les salles d'asile, les hospices pour les enfants trouvés, les crèches ou seulement les tours, et l'on verra si le peuple le plus civilisé, le plus doux de l'Europe, ce peuple dont l'incomparable charité veille sur les misères et les infortunes du monde entier, ne présentera pas bientôt un spectacle peu différent de celui que nous donne la Chine. Ce qu'on nous raconte des Chinois ressemble beaucoup à ce qui se passait à Paris du temps de saint Vincent de Paul.

« La ville de Paris étant d'une étendue excessive et « le nombre de ses habitants presque innombrable, il « se trouve beaucoup de déréglements en la vie de « quelques personnes particulières, auxquels il n'est « pas possible d'apporter un tel remède, qu'il ne reste « toujours plusieurs désordres, entre lesquels un des

« plus pernicieux est l'exposition et l'abandon des en- « fants nouvellement nés, dont souvent on met non-seu- « lement la vie, mais aussi le salut en péril, les mères « dénaturées, ou autres qui exercent cette inhumanité « envers ces petites créatures innocentes, ne se souciant « guère de leur procurer le baptême pour les mettre en « état de salut.

« On a remarqué qu'il ne se passe aucune année « qu'il ne s'en retrouve au moins trois ou quatre cents « exposés tant à la ville qu'aux faubourgs ; et, selon « l'ordre de la police, il appartient à l'office des com- « missaires du Châtelet et de lever les enfants ainsi « exposés et de faire des procès-verbaux du lieu et de « l'état où ils les ont trouvés.

« Ils les faisaient porter ci-devant en une maison « qu'on appelait la Couche, en la rue Saint-Landry, « où ils étaient reçus par une certaine veuve qui y « demeurait avec une ou deux servantes et se chargeait « du soin de leur nourriture ; mais, ne pouvant suffire « pour un si grand nombre, ni entretenir des nourrices « pour les allaiter, ni nourrir et élever ceux qui étaient « sevrés, faute d'un revenu suffisant, la plupart de ces « pauvres enfants mouraient de langueur en cette mai- « son ; ou même les servantes, pour se délivrer de l'im- « portunité de leurs cris, leur faisaient prendre une dro- « gue pour les endormir, qui causait la mort à plusieurs. « Ceux qui échappaient à ce danger étaient ou donnés « à ceux qui venaient les demander, ou vendus à si vil « prix, qu'il y en a eu pour lesquels on n'a payé que « vingt sous. On les achetait ainsi, quelquefois pour leur « faire téter des femmes gâtées, dont le lait corrompu

« les faisait mourir, d'autres fois pour servir aux des-
« seins de quelques personnes qui supposaient des en-
« fants dans les familles, d'où arrivaient d'étranges dé-
« sordres. Et on a su qu'on en avait acheté (ce qui fait
« horreur) pour servir à des opérations magiques et
« diaboliques ; de telle sorte, qu'il semblait que ces
« pauvres innocents fussent tous condamnés à la mort,
« ou à quelque chose de pis, n'y en ayant pas un seul
« qui échappât à ce malheur, parce qu'il n'y avait per-
« sonne qui prît soin de leur conservation. Et, ce qui est
« encore plus déplorable, plusieurs mouraient sans bap-
« tême, cette veuve ayant avoué qu'elle n'en avait jamais
« baptisé ni fait baptiser aucun.

« Ce désordre si étrange dans une ville si riche, si
« bien policée, si chrétienne qu'est celle de Paris,
« toucha sensiblement le cœur de M. Vincent lorsqu'il
« en eut connaissance; mais, ne sachant comment y
« pourvoir, il en parla à quelques-unes des dames de la
« Charité, et les convia d'aller quelquefois dans cette
« maison, non pas tant pour découvrir le mal, qui était
« assez connu, que pour voir s'il n'y aurait point
« quelque moyen d'y remédier (1). »

Voilà comment, du temps de saint Vincent de Paul, on traitait les enfants à Paris, cette ville si riche, si bien policée et si chrétienne. Faut-il être étonné, après cela, de trouver tant d'infanticides parmi les Chinois, dont la classe inférieure est condamnée à une misère si profonde ?

On lit, dans les relations des missionnaires, qu'on

(1) *Vie de saint Vincent de Paul*, par Louis Abelly, t. I, p. 143.

rencontre fréquemment, le long des routes et des sentiers, sur les fleuves, les lacs et les canaux, des cadavres de petits enfants qui deviennent la pâture des animaux immondes. Nous avons la conviction intime que ces récits sont de la plus parfaite exactitude; cependant il ne faudrait pas croire que la chose est tellement commune et générale, qu'il suffise d'aller faire, au hasard, une promenade pour rencontrer immédiatement sous ses pas quelque enfant dévoré par des chiens ou des pourceaux ; on se tromperait peut-être grandement. Pendant plus de dix ans, nous avons parcouru l'empire chinois dans presque toutes ses provinces, et nous devons déclarer, pour rendre hommage à la vérité, que nous n'avons jamais aperçu un seul cadavre d'enfant. Et nous pourrions ajouter que, durant nos nombreux voyages en Chine, par terre et par eau, nous n'étions nullement dans l'habitude d'aller les yeux continuellement baissés. Toutefois, nous le répétons, nous avons la certitude qu'on peut en rencontrer très-souvent. Il nous semble même difficile qu'il en soit autrement; voici pourquoi.

En Chine, il n'existe pas, comme en Europe, de cimetière commun. Chaque famille enterre ses morts sur son terrain propre, d'où il résulte qu'une sépulture est ordinairement très-coûteuse, et que les personnes peu aisées sont souvent très-embarrassées pour rendre les honneurs funèbres à leurs proches. Quand il s'agit d'un père ou d'une mère, on fait tous les sacrifices imaginables, afin de leur donner un cercueil et de les ensevelir convenablement. A l'égard des enfants morts, on n'y attache pas la même importance, et les parents

déjà pauvres ne veulent pas se réduire à la mendicité pour leur procurer une sépulture. On se contente donc de les envelopper de quelques lambeaux de natte, puis on les abandonne au courant des eaux, on les expose dans des ravins, sur les montagnes isolées ou le long de quelque sentier. On peut donc rencontrer assez fréquemment, dans les campagnes, des cadavres de petits enfants ; quelquefois ils doivent devenir la pâture des animaux ; mais on aurait tort de conclure que ces enfants étaient encore vivants quand ils ont été ainsi jetés et abandonnés. Cela peut cependant arriver assez souvent, surtout pour les petites filles dont on veut se défaire et qu'on expose de la sorte, dans l'espérance qu'elles seront, peut-être, recueillies par d'autres.

Dans les grandes villes, on voit, près des remparts, des cryptes destinées à recevoir les cadavres des enfants que les parents ne peuvent faire ensevelir. C'est dans ces puits profonds qu'on va les jeter, et l'administration y fait porter de temps en temps de la chaux vive pour consumer les chairs. Il existe certainement des pères et des mères dénaturés, qui n'ont pas horreur de précipiter dans ces fosses communes leurs filles encore vivantes. Mais nous pensons qu'il y aurait grande exagération à dire que ces cryptes sont remplies de petits enfants, qui font entendre au loin leurs cris et leurs gémissements. Quand l'imagination est frappée, on peut entendre beaucoup de choses.

A Péking, tous les jours avant l'aurore, cinq tombereaux, traînés chacun par un bœuf, parcourent les cinq quartiers qui divisent la ville, c'est-à-dire les quartiers du nord, du midi, de l'est, de l'ouest et du centre. On est

averti, à certains signes, du passage de ces tombereaux, et ceux qui ont des enfants morts ou vivants à leur livrer les remettent au conducteur. Les morts sont ensuite déposés en commun dans une fosse, et on les recouvre de chaux vive. Les vivants sont portés dans un asile nommé *Yu-yng-tang*, « temple des nouveau-nés. » Les nourrices et l'administration sont aux frais de l'État. Dans toutes les villes importantes, il y a des hospices pour recueillir les petits enfants abandonnés.

Bien des gens, en Europe, se sont persuadé que la nation chinoise tout entière était parvenue à un tel degré d'abrutissement et de barbarie, que le crime d'infanticide s'y trouvait toléré par le gouvernement et l'opinion publique. Il n'en est pas ainsi : le meurtre des enfants y est regardé comme un crime, et les magistrats n'ont jamais cessé d'élever leur voix contre ces horribles abus de l'autorité paternelle. Qu'on en juge par l'édit suivant, qui fut affiché dans la province de Canton vers la fin de l'année 1848.

ÉDIT CONTRE L'INFANTICIDE.

« Le juge criminel de la province de Kouang-toung « défend strictement l'abandon des petites filles, pour « abolir cette détestable coutume et pour faire remplir « les devoirs de la vie.

« J'ai appris que, dans Canton et les faubourgs, on « avait l'abominable coutume d'abandonner les petites « filles. Dans quelques cas, c'est parce que la famille « est pauvre et qu'on ne peut subvenir à l'entretien de « nombreux enfants ; dans d'autres cas, les parents

« désirent un garçon, et, dans la crainte que les soins « à donner, de la part de la mère, ne retardent une « seconde progéniture, quand une fille naît, aussitôt « elle est abandonnée.

« Bien qu'il y ait des établissements pour les enfants « trouvés du sexe féminin, cependant on n'a pu dé- « truire cette révoltante pratique, qui est un outrage à « la morale et à la civilisation, et qui brise l'harmonie « du ciel.

« Dans ce dessein, je fais de sévères défenses et ces « pressantes considérations :

« Considérez les insectes, les poissons, les oiseaux, les « bêtes féroces; tous aiment leurs petits... Comment « donc, vous, pouvez-vous massacrer ceux qui sont for- « més de votre sang, et qui sont pour vous comme les « cheveux de votre tête !

« Ne vous inquiétez pas de votre pauvreté; car vous « pouvez, par le travail de vos mains, vous procurer « quelques ressources. Quoiqu'il soit difficile de marier « vos filles, ce n'est pas une raison pour vous en débar- « rasser. Les deux pouvoirs, celui du ciel et celui de la « terre, le défendent. Les enfants des deux sexes appar- « tiennent à l'ordre du ciel, et, s'il vous naît une fille, « vous devez l'élever, encore qu'elle ne vaille pas pour « vous un garçon. Si vous les tuez, comment pouvez- « vous espérer d'avoir des fils? Comment ne craignez- « vous pas les suites de votre indigne conduite, et « surtout les décrets de la justice du ciel ! Vous étouffez « votre amour... Vous vous en repentirez après la vie; « mais trop tard.

« Je suis un juge plein de bienveillance, de bonté et « de commisération. Vous devez tous, si vous avez une « fille, l'élever avec soin, ou, si vous êtes pauvres, l'en- « voyer à l'établissement des enfants trouvés, ou la « confier à une famille amie, pour qu'elle l'élève pour « vous. Si vous les abandonnez comme précédemment, « dès que vous serez découverts, vous serez punis selon « les lois, car vous êtes dénaturés; et, pour le crime du « meurtre de vos enfants, vous êtes indignes de toute « indulgence. Abandonnez vos premières coutumes de « livrer vos enfants à la mort; cessez de commettre le « mal et d'attirer sur vous des calamités et la réproba- « tion.

« Que chacun obéisse à cet édit spécial ! »

Nous pourrions citer un grand nombre de proclamations des premiers mandarins de l'empire, qui flétrissent la conduite des parents assez dénaturés pour mettre à mort leurs filles, et qui les menacent de toutes les rigueurs des lois. Ces proclamations démontrent, d'une manière incontestable, que les infanticides sont très-nombreux en Chine; mais, en même temps, ils sont une preuve que le gouvernement et l'opinion publique ne favorisent nullement de tels crimes. Les hospices pour les enfants trouvés témoignent encore d'une certaine sollicitude de l'administration chinoise envers ces pauvres petites créatures. Nous savons bien que ces établissements ne sont pas d'une grande ressource et qu'ils ne peuvent remédier à l'intensité du mal; les mandarins et les employés de ces hôpitaux étant beaucoup plus occupés d'en piller rapidement les revenus que de veiller au bon entretien des enfants.

Il est certain qu'un bon gouvernement pourrait faire

prospérer ces nombreux établissements de bienfaisance, qui existent, en Chine, depuis des siècles, et dont les peuples païens de l'Occident n'ont pas même eu l'idée. On sait qu'à Lacédémone, d'après les lois du sage Lycurgue, chaque enfant, à sa naissance était examiné avec soin, et précipité dans un gouffre au pied du Taygète, s'il ne paraissait pas bien constitué. Les Romains, qui engraissaient les poissons de leurs viviers avec des esclaves, devaient assurément avoir bien peu de tendresse et de compassion pour les petits enfants. Les Chinois n'en sont pas encore là. Leur gouvernement, du moins, ne cesse de protester contre tout ce qui peut attenter à la vie de l'homme, et, s'il est impuissant à opposer des digues solides au débordement du mal, c'est que, pour retirer les hommes du vice et les amener à la pratique de la vertu, il faut autre chose que des motifs terrestres et des considérations philosophiques. Dans toutes les provinces de la Chine, l'administration se préoccupe du sort des pauvres enfants abandonnés, et, si leurs œuvres de bienfaisance, si belles et si louables en elles-mêmes, se trouvent frappées de stérilité, c'est parce qu'il leur manque une idée religieuse, la foi, pour les vivifier et les rendre fécondes.

L'association de la Sainte-Enfance, fondée à Paris, depuis peu d'années, par le zèle et la charité de M. de Forbin-Janson, a déjà peut-être sauvé, en Chine, un plus grand nombre d'enfants que les immenses revenus de tous les hospices de ce vaste empire. Il est beau, il est glorieux pour la France catholique de veiller, avec cette généreuse sollicitude, sur les enfants des nations étrangères, de celles mêmes qui repoussent avec dédain

les bienfaits de son inépuisable charité. Heureuse l'enfance catholique de l'Europe, à qui la religion sait inspirer, dès les premières années, ces héroïques sentiments de bienfaisance et de sacrifice. La société peut compter sur une génération qui se passionne ainsi pour le salut des enfants abandonnés à l'autre extrémité du monde, et dont l'œuvre touchante et merveilleuse exerce déjà son influence dans les contrées les plus reculées. Chose incroyable ! la Sainte-Enfance, une association de tout petits enfants chrétiens, lutte avec plus de succès contre les infanticides que l'empereur de la Chine avec tous ses trésors et ses légions de mandarins.